

Initiatives ministérielles

et égale non seulement pour les minorités mais pour tout le monde.

J'espère que lorsque ce projet de loi sera en comité il y aura de vastes consultations qui démontreront que ceux qui sont victimes de racisme en sont parfaitement conscients. S'il faut un institut pour les contacter afin qu'ils livrent leurs expériences et augmentent notre aptitude à répondre, parfait.

Laissez-moi dire une dernière chose avant de terminer, madame le Président, car je sais que vous avez hâte de passer au suivant.

J'espère que le conseil d'administration de cet institut ne sera pas choisi sur une base politique. J'espère que nous suivrons l'exemple d'autres projets de loi, à propos desquels il y a eu un accord de tous les partis sur la nature de l'institut ou du centre établi, et que nous préverrons l'acceptation des membres du conseil d'administration par tous les partis, de façon à refléter l'unanimité qui devrait exister, et généralement existe, à la Chambre des communes pour les questions touchant le racisme, qui doivent être traitées convenablement.

Mme le vice-président: Je voudrais mentionner au député que mes signaux ne servent qu'à lui rappeler combien il lui reste de temps, pour qu'il puisse terminer son très intéressant discours au lieu que je lui coupe abruptement la parole. Naturellement, j'écouterai l'orateur suivant avec le même intérêt, mais je ne cherchais pas à écourter l'intervention du député.

[Français]

Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera ce soir à l'heure de l'ajournement, à savoir: l'honorable députée de South West Nova—Les pêches; l'honorable député de Saskatoon—Clark's Crossing—La santé; l'honorable député de Mackenzie—L'agriculture.

[Traduction]

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, je suis enchanté de parler du projet de loi C-63, Loi constituant la Fondation canadienne des relations

raciales. J'appuie ce projet de loi qui contribue à l'élimination du racisme et de toutes les formes de discrimination raciale dans la société canadienne.

Le 21 mars, il y a deux mois environ, j'ai exhorté le gouvernement à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour affecter des fonds suffisants aux programmes de lutte contre le racisme et pour promouvoir l'harmonie raciale au Canada à l'occasion de la célébration de la Journée internationale pour l'élimination du racisme.

Pourquoi l'ai-je fait à ce moment, Madame le Président? Parce que cela me permet maintenant de vous dire que le gouvernement a complètement négligé de promouvoir la tolérance et d'éliminer le racisme au Canada.

Voici quelques exemples. La façon dont le gouvernement traite les réfugiés cause de l'apprehension et de la méfiance dans la population canadienne en général et l'incite à rejeter les nouveaux immigrants et les minorités visibles, en particulier.

Autre exemple, le gouvernement n'a pas réussi à régler convenablement le problème de l'équité salariale pour les minorités visibles. Selon une étude du Conseil ethnoculturel du Canada datée de mars 1990, seulement 2,9 p. 100 des fonctionnaires appartiennent aux minorités visibles qui comptent pourtant pour 6,4 p. 100 de la population active.

Dans son rapport annuel de 1989, la Commission canadienne des droits de la personne a déclaré que les pratiques d'embauche et d'avancement renforçaient la concentration actuelle des minorités visibles dans le secteur des emplois peu payés. Ces pratiques doivent cesser.

Nous avons également été témoins, récemment, d'actes de discrimination raciale dans le système judiciaire canadien, surtout envers les autochtones.

Nous sommes conscients des réductions d'environ 9,7 millions de dollars faites aux programmes destinés aux autochtones en ce qui concerne les communications sociales, l'accès à des émissions diffusées en langue autochtone et les centres d'accueil.